

l'approbation du gouverneur en conseil, et autorisation, nonobstant la loi sur l'administration financière ou toute autre loi, à l'Administration de dépenser les recettes provenant de l'exploitation et de la gestion de ces canaux et ouvrages, \$2,510,000.

M. le président: Le crédit 105 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

G—Office d'expansion économique de la région Atlantique—

110. Administration et fonctionnement, \$1,388,000.

M. le président: Le crédit 110 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

110a. Administration et fonctionnement, \$800,000.

M. le président: Le crédit 110a est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

110c. Administration et fonctionnement, \$650,000.

M. le président: Le crédit 110c est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

Prêts, placements et avances—

Généralités—

L75. Avances à la Commission portuaire de Nanaïmo, selon les modalités et conditions approuvées par le gouverneur en conseil, pour aider à financer la construction d'un prolongement du port pour bateaux à Commercial Inlet, Nanaïmo, Colombie-Britannique, \$200,000.

M. le président: Le crédit L75 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

L80. Avances à la Commission portuaire de Toronto, selon les modalités et conditions approuvées par le gouverneur en conseil, pour aider à financer la construction d'un nouveau terminus général de chargement dans le port de Toronto, \$1,500,000.

M. le président: Le crédit L80 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

L81a. Prêts aux Chemins de fer Nationaux du Canada, selon les modalités et conditions que peut déterminer le gouverneur en conseil, pour l'entretien, la réparation et l'acquisition de matériel-voyageurs, \$3,100,000.

M. le président: Le crédit L81a est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

[M. le président.]

Transports—

L82c. Pour accroître à \$13,500,000 le montant pouvant être en tout temps imputé sur le Fonds des avances de capital de roulement du ministère des Transports (autrefois la Caisse renouvelable mentionnée au paragraphe (2) de l'article 101 de la Loi sur l'administration financière (S.C. 1951, chap. 12); modifiée), crédit supplémentaire requis, \$3,500,000.

M. le président: Le crédit L82c est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

Société canadienne des télécommunications transmarines—

L85. Prêt à la Société canadienne des télécommunications transmarines, en conformité de l'article 14 de la Loi sur la Société canadienne des télécommunications, pour ajouts et améliorations aux installations, \$13,199,000.

M. le président: Le crédit L85 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

Conseil des ports nationaux—

L90. Avances au Conseil des ports nationaux, sous réserve des dispositions de l'article 29 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux, en vue de pourvoir aux dépenses imputables sur l'un ou l'ensemble des comptes suivants de l'année civile 1966: Reconstruction et immobilisations—

| | |
|--------------------------------|------------|
| Saint-Jean (Terre-Neuve) | \$ 500,000 |
| Belledune | 7,700,000 |
| Montréal | 20,603,000 |
| Vancouver | 7,885,000 |
| | <hr/> |
| | 36,688,000 |

| | |
|---|--------------|
| Moins—Somme à dépenser en provenance du fonds de remplacement et autres | 8,100,000 |
| | <hr/> |
| | \$28,588,000 |

M. le président: Le crédit L90 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

L90a. Avances au Conseil des ports nationaux, sous réserve des dispositions de l'article 29 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux, en vue de pourvoir aux dépenses imputables sur le compte suivant pour l'année civile 1966: Reconstruction et immobilisations—

| | |
|--|--------------|
| Montréal | \$ 7,200,000 |
| Moins: Somme à dépenser en provenance du fonds de remplacement et autres (\$1,200,000) et provision dans le Budget des dépenses de 1966-1967 pour Belledune (\$1,800,000) et Vancouver (\$1,500,000) | 4,500,000 |
| | <hr/> |
| | \$ 2,700,000 |

M. le président: Le crédit L90a est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)